

Responsable de la filière gestion du domaine public (GDP) (H/F)
Pôle technique de Chaumont – Filière administrative ou technique



Titulaire ou contrat de 3 ans



Chaumont (52)



Fin de publicité : 08/06/2025

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u> Technique* ou administrative				
<p>Temps de contrat : 39h/semaine</p> <p>Fondement juridique du candidat contractuel : <i>Emploi n'ayant pu être pourvu par un fonctionnaire, les besoins des services ou la nature des fonctions justifiant le recours temporaire à un contractuel (article L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)</i></p>	<table border="0"> <tr> <td>Echelon 1 :</td> <td>1 836,20 €* </td> </tr> <tr> <td>R.I.F.S.E.EP. B2 :</td> <td>548,00 €* </td> </tr> </table> <p><i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire du grade renseigné. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i></p>	Echelon 1 :	1 836,20 €*	R.I.F.S.E.EP. B2 :	548,00 €*
Echelon 1 :	1 836,20 €*				
R.I.F.S.E.EP. B2 :	548,00 €*				
<p><u>Missions du service – positionnement de l'agent :</u></p> <p>L'agent est affecté à la Direction des Infrastructures du Territoire qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre de politiques décidées par l'assemblée départementale en matière d'entretien et d'exploitation routière, de gestion des routes et des ouvrages d'art, de déplacements et sécurité et de gestion du domaine public.</p> <p>L'organisation territoriale repose sur quatre pôles techniques (Chaumont, Joinville, Montigny-le-Roi et Langres) et sur le centre technique départemental.</p> <p>Sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle technique, l'agent travaille en étroite collaboration avec les responsables des différentes filières et des services du siège, leurs tâches étant fréquemment complémentaires.</p> <p>Pour assurer au mieux ses missions, l'agent est secondé par un "soutien GDP".</p>					
<p><u>Tâches confiées :</u></p> <p>1. Instruire et gérer les actes de gestion du domaine public :</p> <p>Sur le territoire du pôle, l'agent assure la rédaction, la diffusion, le suivi et le classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des autorisations d'occupation du domaine public (permissions de voirie, accords de voirie et conventions d'occupation du domaine public) en relation avec les autres filières ; - des arrêtés de circulation temporaires ou permanents ; - des avis sur les activités ou aménagements touchant le domaine public (manifestations, périmètres de captage, permis de construire, transmission des plans d'alignement, PLU,...). <p>2. Contrôler l'occupation du domaine public :</p> <p>Sur le territoire du pôle et avec le concours des autres filières, l'agent veille à l'application des actes de gestion du domaine public et plus généralement à l'application du règlement de voirie départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle de la bonne application des actes d'occupation du domaine public (en cours de travaux ou récolement à l'issue) ; - contrôle des dispositions prescrites dans le cadre des arrêtés de police (manifestations temporaires sportives ou événementielles,...) ; - sur la base de données cadastrales et d'un programme de travaux, établissement de courriers d'information aux tiers concernés (lamiers, aqueducs, ...). <p>Ces contrôles requièrent de fréquents déplacements sur site.</p> <p>3. Mettre en œuvre la politique foncière de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion et suivi des dossiers de classement et de déclassement du domaine public ; - participation à la définition des alignements ; - suivi au niveau du pôle des dossiers d'acquisition, d'échange ou de rétrocession pour les travaux neufs. 					

4. Participer aux astreintes liées à l'exploitation :

L'agent prend part aux dispositifs d'astreintes du conseil départemental.

Dans ce cadre, il gère les interventions à l'échelle de l'ensemble du territoire du département :

- l'agent assure des astreintes estivales planifiées à la semaine pour coordonner les interventions urgentes de sécurisation des routes départementales ;
- les techniciens n'exerçant pas la fonction d'adjoint au responsable de pôle assurent la fonction de permanent dans le cadre de cycles d'astreintes planifiés de mi-novembre à mi-mars. Responsable du bon déroulement de la viabilité hivernale, ses missions essentielles sont la coordination des interventions, la centralisation et la diffusion d'informations, la tenue d'une main courante ainsi que d'un tableau de bord "état des routes". L'agent est amené à suivre les interventions depuis le local aménagé à cet effet à Chaumont dans le cadre des dispositions définies dans le DOVH. La participation à cette activité est déterminée par la direction qui arrête la liste des permanents en fonction des effectifs requis.

MISSIONS TRANSVERSALES :

- encadrer le soutien GDP (participation au recrutement, objectifs annuels, programmation de son activité, suivi du travail rendu, entretiens d'évaluation) ;
- renseigner le système d'information géographique (relever les informations sur le terrain, saisir et exploiter sur SIG) ;
- contribuer au bon fonctionnement du pôle ;
- informer et mobiliser les responsables de centres sur la gestion du domaine public ;
- participer aux réunions de direction du pôle ;
- participer à l'intérim des responsables des autres filières du pôle pour les techniciens ;
- apporter autant que de besoin un renfort aux autres filières du pôle et du siège dans le domaine de la gestion du domaine public ;
- être membre actif du réseau des responsables GDP ;
- participer activement à la modernisation des services en tant que chef de projet ou membre d'équipe projet ;
- participer dans son domaine de compétence à la mise en œuvre des politiques décidées par l'assemblée départementale (Offre Départementale d'Ingénierie Territoriale, Haute-Marne Numérique, ...).

Profil recherché :

- connaissances en matière de gestion du domaine public ;
- esprit d'analyse et de synthèse et capacité rédactionnelle ;
- aptitude à la négociation ;
- maîtrise des outils informatiques standards Word et Excel ;
- aptitude au travail en équipe ;
- qualités relationnelles et aptitude à l'écoute ;
- notions en technique routière appréciées ;
- rigueur et organisation ; réserve et discrétion.

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle, prévoyance obligatoire et CNAS.

Organisation de travail : Horaires d'exploitation, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public.

❖ Cycle estival : 33 semaines à 42h30 sur 5 jours (horaires fixes : 7h15 – 12h / 13h30 – 17h18)

❖ Cycle hivernal : 19 semaines à 32h sur 4 jours (horaires fixes : 8h – 12h / 13h30 – 17h30)

Agent travaillant à temps complet : 23,50 jours de congés annuels et 19 jours ARTT

*Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + curriculum vitae) par mail à :
contact.recrutement@haute-marne.fr

À l'intention de Monsieur le Président - Conseil Départemental de la Haute-Marne
1, rue du Commandant Hugué - 52000 Chaumont